

	DECLA	ARATION D'INTERET
Renseignem	ents généraux	<u>K</u>
Nom : Carniel		Prénom(s) : Elisabeth
\sum non	<u>ie du formulaire</u>	personnel ARS des Cire (tout statut) oui
Personnal InVS	Fonction	
Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire	
/ous êtes membre d'u Si oui, remplir ci-dess		oui non
Membre d'un conseil / comité créé réglementairement	Conseil / Comité Activité / Fonction	CA CCTV Comité des Registres CS Comité des CNR Aurie: Président Rapporteur Vice président Membre
Membre d'un comité ad hoc	Nom du projet * Fonction	Membre du comité de pilotage Membre du conseil scientifique Membre d'un groupe de travail Autre:

Si non, remplir ci-dessous :

Organisme employeu	principal :	Institut Pasteur
Activité professionnel	le principale :	Chef d'Unité
Vous déposez vo	pour le co	cure oui non pmité [menu déroulant des comités + dates de mandat] pert individuel (pour le projet)
Vous collaborez	déjà avec l'I	nVS 🔀 oui 🗌 non
Si oui, remplir ci-desse	ous :	
☐ Membre d'un conseil / comité créé	Conseil / Comité	☐ CA ☐ CCTV ☐ Comité des Registres ☐ CS ☐ Comité des CNR ☐ Autre :
réglementairement	Activité / Fonction	☐ Président ☐ Rapporteur ☐ Vice président ☐ Membre
☐ Membre d'un	Nom du projet *	
comité ad hoc	Fonction	 ☐ Membre du comité de pilotage ☐ Membre du conseil scientifique ☐ Membre d'un groupe de travail ☐ Autre :
Expert externe individuel	Nom du projet *	CNR Peste et autres Yersinioses (responsable).

^{*} projet : programme, enquête, étude, investigation...

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »

- « Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :
- 1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1° du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- 2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.

1. Intérêts financiers dans une entreprise, une association ou tout autre organisme

Il s'agit de tout intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

n'en contrôle ni la gestion, ni la composition	1.		
Non concerné			
Concerné (compléter le tableau ci	-dessous)		
Entreprise, société, établissement, organisme,	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capital

2. Activités exercées personnellement

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

2.1 Liens durables ou permanents

2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
 - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public);
 - les rémunérations répétées par une même entreprise;
 - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

☐ Non concerné ☐ Concerné (compléter le table	au ci-dessous)			
Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
Institut Pasteur	Chef d'Unité	Salaire	CDI	⊠ Oui □ Non

2.1.2 Autres activités régulières

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les activités récurrentes rémunérées ou non de consultation individuelle, de formation, membre d'un groupe d'expert ou équivalent... pour une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, avec un organisme professionnel ou un organisme de conseil intervenant dans ces secteurs (ex. membre d'un comité ou d'une commission d'une autre agence sanitaire).

	Non concerné		
\boxtimes	Concerné (compléter le	tableau	ci-dessous

Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,	Nature de l'activité / Sujet (consultant, participant à une instance)	Période	Rémunération
OMS	Centre Collaborateur	Nomination par tranches de 4 ans	Oui Non
Réglement Sanitaire International (OMS)	Expert peste pulmonaire	2008-2012	Oui Non
EFSA	Membre du comité d'experts	Depuis 2009	Oui Non
Institut Pasteur de Côte d'Ivoire	Membre du comité scientifique	Depuis 2009	Oui Non
Haut Commissariat à l'Energie Atomique	Membre du groupe d'experts consultables	Depuis 2011	Oui Non

2.2 Interventions ponctuelles:	travaux scientifiques			
- Actuellement ou au cours des 3 ans - Les activités visées dans cette r (épidémiologique, essais clinique	ubrique sont les participations			
Non concerné				
Concerné (compléter le tableau ci-	-dessous)			
	Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche Travaux de recherche	Fonction Investigateu		Rémunération
	(fondamentaux et plus ou moins appliqués) dans différents domaines portant sur les <i>Yersinia</i>	principal ou collaborateu	pour r chaque projet	⊠ Non
2.3 Interventions ponctuelles :	rapports d'expertise			
- Actuellement ou au cours des 3 ans - Les activités visées dans cette rubr avec le sujet traité, en dehors des p Non concerné Concerné (compléter le tableau ci	ique sont les participations poncti participations en tant que membre			e expertise en lien
Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Commanditaire / Sujet de l'e	expertise	Période	Rémunération
Expertises régulières pour de nombreux instituts/organismes /agences/revues scientifiques, au niveau national et international.	Expertises de demandes de cre promotion de chercheurs, de laboratoires, d'articles, de thès	,	Ponctuelle pour chaque expertise	⊠ Oui (parfois) ⊠ Non (le plus souvent)
Wellcome Trust	Membre du Comité d'experts "Investigator Awards".	des	2010-2012	Oui Non
2.4 Interventions ponctuelles: - Actuellement ou au cours des 3 an: - Les activités visées dans cette rubi participation à une réunion d'expe Non concerné	nées précédentes ique sont les activités ponctuelles			at, de
Concerné (compléter le tableau ci	-dessous)	···-		,
Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire,)	Nature de la prestation /		Période	Rémunération
Conseils fréquents auprès de diverses instances nationales (DGS, AFFSAPS, ANSES, EFS, SGDSN, etc.), voire internationales (ECDC, etc).	Conseils sur différents aspects yersinioses.	1	Ponctuelle pour chaque conseil	☐ Oui ⊠ Non

2.5 Interventions ponctuelles: congrès, conférences, colloques, actions de formation - Réunions ou formations soutenues financièrement ou organisées par les entreprises ou établissements à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS; activités rémunérées ou non. 2.5.1 Invitations en qualité d'intervenant à un congrès, colloque... action de formation,

membre d'un conseil ou d'un comité scientifique ou du comité d'organisation du

congrès, colloque... action de formation Actuellement ou au cours des 3 années précédentes Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise, société, établissement, Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de Période Rémunération organisme, ... l'intervention Oui Toute l'année, Nombreuses participations à des Différents pays dans le monde, en Non. congrès, cours, conférences sur rapport le plus souvent avec les Yersinia. chaque année. invitation comme intervenant et/ou membre de comités d'organisation. 2.5.2 Invitations en qualité d'auditeur à un congrès, colloque... action de formation (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise, un organisme public ou une autre structure) Actuellement ou au cours des 3 années précédentes Non concerné Concerné (compléter le tableau ci-dessous) Entreprise, société, établissement, Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de Période Rémunération l'intervention organisme, ... Oui Non 2.6 Interventions ponctuelles: autres

Concerné (compléter le tableau ci-dess	sous)		
Entreprise (société, établissement, organisme)	Nature de l'activité	Période	Rémunération
			Oui Non

Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intellectuelle

3. Participation à un organisme percevant un financement substantiel*

Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus

Non concerné

^{*} Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.

de subvent taxes d'app	prentissage, div	ers			
Non concerné	é				
🔀 Concerné (cor	mpléter le tab	oleau ci-desso	us)		
Responsabilité (a sein de l'institution bénéficiaire)	, I IIIS	titution éficiaire	Entreprise, société, établissement, organisme, à l'origine du versement	Objet du versement	Période
Chef d'Unité	Institut	Pasteur	L'Institut Pasteur reçoit des fonds d'un grand nombre d'organismes privés et publics	Très variés.	Continue.
4. Intérêts :	£:1:			na	
4. Interets	ramiliaux			·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
⊠ Non concerné		n'a pas à être m	encionaley		
Concerné (cor Entreprise (société,	3	oleau ci-desso position dans indiquer le cas agit d'un poste		•	frère, beau-
Concerné (cor Entreprise (société, itablissement,	mpléter le tab Fonction et p l'entreprise (i échéant s'il s'a	oleau ci-desso position dans indiquer le cas agit d'un poste	us) Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellemen	(conjoint, enfant, t, sœur, père, mère,	frère, beau- beau-
Concerné (cor Entreprise (société, itablissement,	mpléter le tab Fonction et p l'entreprise (i échéant s'il s'a	oleau ci-desso position dans indiquer le cas agit d'un poste	us) Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellemen membre d'un organisme	(conjoint, enfant, t, sœur, père, mère, père, belle-mère,	frère, beau- beau-
Entreprise (société, ítablissement,	mpléter le tab Fonction et p l'entreprise (i échéant s'il s'a de respo	oleau ci-desso position dans indiquer le cas agit d'un poste	us) Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellemen membre d'un organisme	(conjoint, enfant, t, sœur, père, mère, père, belle-mère,	frère, beau- beau-
Concerné (cor Entreprise (société, établissement, organisme) 5. Autres lie Ooivent être déclarés - Actuelleme - Autres faits - Autres faits - Autres faits - Autres faits - Judiciaire (e	mpléter le tab Fonction et p l'entreprise (i échéant s'il s'a de respons ens is tous les autres ent ou au cours de s ou intérêts que expertise dans de s que vous consits qui pourraier	oleau ci-desso position dans indiquer le cas igit d'un poste posable) s intérêts en rap des 3 années pre i pourraient êtr d'autres instanc idérez devoir êtr et représenter u	us) Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellemen membre d'un organisme financé) pport avec le champ de compe écédentes e considérés comme préjudic es / institutions en relation re portés à la connaissance d un lien d'intérêt : participat ur représenter ou défendre t	(conjoint, enfant, t, sæur, père, mère, père, belle-mère, frère, belle-soeu iables à votre impartiali avec le sujet traité e l'Institut et du publicion à un processus régle.	frère, beau- beau- r) l'InVS: té ementaire, législatif ou
Concerné (cor Entreprise (société, itablissement, organisme) 5. Autres lie Ooivent être déclarés - Actuelleme - Autres faits - Autres faits - Autres faits judiciaire (contents, de	mpléter le tab Fonction et p l'entreprise (i échéant s'il s'a de respons ent suit les autres ent ou au cours e es ou intérêts que expertise dans e es que vous consi es qui pourraier (expertise), prise e victimes, de l'é	oleau ci-desso position dans indiquer le cas igit d'un poste onsable) s intérêts en rap des 3 années pre i pourraient êtr d'autres instanc idérez devoir êtr et représenter u e de position pos environnement.	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellemen membre d'un organisme financé) pport avec le champ de compe écédentes e considérés comme préjudic es / institutions en relation en re portés à la connaissance d un lien d'intérêt : participat ur représenter ou défendre t	(conjoint, enfant, t, sæur, père, mère, père, belle-mère, frère, belle-soeu iables à votre impartiali avec le sujet traité e l'Institut et du publicion à un processus régle.	frère, beau- beau- r) l'InVS: té ementaire, législatif ou
Concerné (cor Entreprise (société, itablissement, organisme) 5. Autres lie Ooivent être déclarés - Actuelleme - Autres faits - Travaux d'e - Autres faits - Autres faits judiciaire (c patients, de	mpléter le tab Fonction et p l'entreprise (i échéant s'il s'a de respons ens sous les autres ent ou au cours de sou intérêts qui expertise dans de se qui pourraier (expertise), prise e victimes, de l'éche	oleau ci-desso position dans indiquer le cas igit d'un poste onsable) s intérêts en rap des 3 années pre i pourraient êtr d'autres instanc idérez devoir êtr et représenter u e de position pos environnement.	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellemen membre d'un organisme financé) pport avec le champ de compe écédentes e considérés comme préjudic es / institutions en relation re portés à la connaissance d un lien d'intérêt : participat ur représenter ou défendre u)	(conjoint, enfant, t, sæur, père, mère, père, belle-mère, frère, belle-soeu iables à votre impartiali avec le sujet traité e l'Institut et du publicion à un processus régle.	frère, beau- beau- r) l'InVS : té ementaire, législatif ou anisation de défense de

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à Paris, le 1er septembre 2011

Signature:

Elisabeth Carniel